

[Text]

Senator Stewart: Why does it come into force on a day to be fixed later and not at Royal Assent?

Mr. Andre: I suppose there is no difference. The standard procedure is that it comes into force when the administrative apparatus is in place, to make enforcement a reality. That is all.

Senator Stewart: Some bills contain no such coming into force clause because it is assumed as soon as Royal Assent is given, the bill has become law.

Mr. Andre: Those are bills that do not have any administrative requirements attached to them.

Senator Stewart: You are saying that there will be certain administrative measures.

Mr. Andre: There is a further qualification. As it states in here, the administrative procedure is that we, the Treasury Board and the Governor in Council, have to approve the final plan that comes forward.

Senator Stewart: Let us assume that the bill becomes law within the next week or 10 days. What would be the day fixed? Is it a month, two months, three months from then?

Mr. Andre: I do not know.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, this has yet to be determined. As I explained before the senator came in, after the bill becomes law, we plan to have consultation with our employees on the terms of the plan. We have a pretty good idea from our advisors as to what it should be, but on the final details we would like to consult with our employees as to what they would like in there and what would interest them.

Once we have that, we would finalize a plan and go through the administrative procedures described. We do not have a precise timetable. However, if the bill were to become law next week, we would do our homework during the summer and, perhaps, have something to offer in the fall.

Senator Corbin: My question has just been answered, Mr. Chairman, but I will ask another. What are the costs of implementation of this plan, apart from the transfer of government stocks? How big an operation is this?

Mr. Andre: The best estimate is that it will cost \$3 to \$4 million.

Senator Bolduc: I understand that the employee plan in the Post Office is negotiated. You have a collective bargaining agreement between the corporation and the employees, or

[Traduction]

Le sénateur Stewart: Pourquoi la loi doit-elle entrer en vigueur à une date ultérieure et pas le jour de la sanction royale?

M. Andre: Je crois qu'il n'y a pas de différence. Selon la procédure habituelle, la loi entre en vigueur lorsque l'appareil administratif est en place, pour qu'elle puisse devenir réalité. C'est tout.

Le sénateur Stewart: Certains projets de loi n'ont pas ce genre de disposition sur l'entrée en vigueur parce qu'on considère que dès que la sanction royale est donnée, le projet de loi a force de loi.

M. Andre: C'est vrai pour les projets de loi qui ne sont pas assortis d'exigences administratives.

Le sénateur Stewart: Vous voulez dire qu'il y aura certaines mesures administratives.

M. Andre: Il y a une autre condition. Comme il est dit ici, selon la procédure administrative, le Conseil du Trésor et le gouverneur en conseil doivent approuver le plan définitif qui sera présenté.

Le sénateur Stewart: Supposons que le projet de loi devienne loi au cours de la semaine prochaine ou des 10 prochains jours. Quel serait le jour fixé? Faut-il compter un mois, deux mois, trois mois?

M. Andre: Je ne sais pas.

M. Clermont: Monsieur le président, cela reste à déterminer. Comme je l'ai expliqué avant l'arrivée du sénateur, après l'adoption du projet de loi, nous prévoyons des consultations avec nos employés sur les modalités du régime. Nous savons assez bien à quoi nous en tenir d'après ce que nous ont dit nos conseillers mais nous voudrions consulter nos employés avant d'arrêter les derniers détails, pour savoir ce qu'ils souhaitent voir dans le régime et ce qui les intéresserait.

Après cela, nous mettrions la dernière main au régime et suivrions les procédures administratives prévues. Nous n'avons pas d'échéancier précis. Cependant, si le projet de loi était adopté la semaine prochaine, nous ferions nos devoirs pendant l'été et nous aurions peut-être quelque chose à proposer à l'automne.

Le sénateur Corbin: On vient de répondre à ma question, monsieur le président, mais je vais en poser une autre. Quels sont les coûts de la mise en oeuvre de ce régime, en dehors du transfert des actions gouvernementales? Quelle est l'ampleur de cette opération?

M. Andre: D'après les meilleures estimations, le coût devrait être de 3 à 4 millions de dollars.

Le sénateur Bolduc: Je crois que le régime des employés à la Société des postes fait l'objet de négociations. Il y a une convention collective entre la Société et les employés, ou